

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 10 DÉCEMBRE 2012

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 10 décembre 2012 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller

M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 04 citoyens

## **SONT ABSENTS :**

M. Yves Plante, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**12-12-230**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**12-12-231**

### **4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

## DÉPÔT

### **5. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 octobre 2012**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

## 12-12-232

### **6. OMH – Adoption du budget 2013 et du budget révisé 2012**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac a soumis un budget pour l'année 2013 au montant de 201 749 \$ pour les revenus et au montant de 285 416 \$ pour les dépenses;

CONSIDÉRANT que le déficit s'élève à 83 667 \$, soit 75 301 \$ payable par la Société d'Habitation du Québec et 8 366 \$ par la municipalité;

CONSIDÉRANT que pour le budget précédent de 2012 qui a déjà été approuvé, la municipalité a payé un montant de 3 549 \$, soit 3 078 \$ pour Lassiseraye et 471 \$ pour Bruyère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour le budget révisé 2012 puisque le déficit prévu est maintenant de 42 389 \$, soit un montant de 4 239 \$ représentant la contribution de 10 % par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la contribution à payer par la municipalité est de 4 239 \$, soit un montant excédentaire de 271 \$ pour la résidence Lassiseraye et un montant excédentaire de 419 \$ pour la résidence Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac approuve le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac;

QU'une contribution égale à 8 366 \$ soit réservée aux prévisions budgétaires 2013 de la municipalité, soit 947 \$ pour la résidence Bruyère et 7 419 \$ pour la résidence Lassiseraye;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac approuve le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac pour un déficit de 4 239 \$ au lieu de 3 549 \$ concernant la contribution de 10 %;

QUE les montants seront ajustés seulement lorsque le rapport financier de l'exercice 2012 aura été effectué, afin de recevoir les remises plus précisément lors des résultats réels, soit en 2013.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**12-12-233**

## **7. Bélanger Sauvé, avocats – Abonnement 2013**

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre un contrat de service de consultation pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que ce service est de 1 200 \$, plus les taxes applicables, incluant le service de base et la vérification juridique des procès-verbaux des réunions de conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER l'offre de service de consultation annuel couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 pour les services du cabinet Bélanger Sauvé à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 19 novembre 2012;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2013 le montant applicable pour ce paiement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense en janvier 2013;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 «Services juridiques avocats» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-12-234**

## **8. Vente pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires**

CONSIDÉRANT qu'un avis de vente d'immeuble a été transmis au cours du mois de novembre 2012 aux personnes endettées envers la municipalité pour les impôts fonciers échus pour les années 2010-2011;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1023 et ss. du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, si elle en reçoit l'ordre du conseil, transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait des propriétés à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la liste des immeubles à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires pour les exercices 2010-2011;

DE RATIFIER les ententes de paiement conclues avec quelques contribuables;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait des propriétés à être vendues par enchère publique, le tout accompagné d'un état des taxes;

DE RETENIR le cas échéant, les services professionnels de Me Louise Péloquin, notaire, pour la description de ces immeubles;

D'ORDONNER au besoin, l'inscription d'une hypothèque légale contre les biens meubles et immeubles dont une redevance municipale est supérieure à 5 000 \$;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » s'il y a lieu, les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-12-235**

## **9. L'Annonneur – Vœux pour le temps des fêtes**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réserver un espace publicitaire dans un journal local pour souhaiter les meilleurs vœux pour le temps des fêtes;

CONSIDÉRANT que le journal «L'Annonneur» offre ses services pour un montant de 260 \$ plus les taxes applicables pour un espace d'un quart de page en couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER un espace publicitaire pour les vœux du temps des fêtes dans le journal « L'Annonneur » au montant de 260 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication Avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-12-236**

## **10. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2013**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent, depuis le mois de décembre 2008, établir par résolution le calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que ce calendrier devra faire l'objet d'un avis public conformément à la loi et selon l'article 148.0.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013 est le suivant :

- Lundi 14 janvier 2013
- Lundi 11 février 2013
- Lundi 11 mars 2013
- Lundi 08 avril 2013
- Lundi 13 mai 2013
- Lundi 10 juin 2013
- Lundi 08 juillet 2013
- Lundi 12 août 2013
- Lundi 09 septembre 2013
- Mardi 01 octobre 2013 (Exception cause élections municipales)
- Lundi 11 novembre 2013
- Lundi 09 décembre 2013

QUE toutes les séances débiteront à 20 heures;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le calendrier sera également affiché par un avis public aux deux endroits habituels et publié dans le bulletin de janvier 2013.

**12-12-237**

## **11. Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François – Budget et quote-part 2013**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2012, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 au montant de 1 773 137 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 147 986 \$ pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2013, au montant de 1 773 137 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2013 au montant de 147 986 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2013, une contribution égale à 147 986 \$.

**12-12-238**

## **12. Lien maison de la famille – Contribution 2012**

CONSIDÉRANT que le lien maison de la famille demande une contribution financière;

CONSIDÉRANT que pour Saint-François-du-Lac, il y a environ 18 familles qui fréquentent cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 250,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-12-239**

## **13. Sintra inc. – Paiement de la retenue 2011**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de Sintra inc., la facture concernant la retenue finale, et que le montant à payer incluant les taxes applicables est de 15 108,72 \$ (14 445,62 \$ net, après le remboursement de TPS);

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 15 108,72 \$ à Sintra inc.;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 55-136-00-000 «Retenue à payer» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 12-12-240

### 14. Fray Consultant – Relevé de la signalisation routière

CONSIDÉRANT que monsieur Fernand Raymond de la firme Fray Consultant a procédé au relevé de la signalisation routière sur le territoire complet de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ses honoraires s'élèvent à 1 187,70 \$ sans taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-340-00-521 «Entretien service - Circulation» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 12-12-241

### 15. Corps de police des Abénakis – Commandite pour Opération Nez Rouge

CONSIDÉRANT que le Corps de police des Abénakis, organise de nouveau cette année l'Opération Nez Rouge dans le Bas Saint-François, et qu'il nous sollicite pour une commandite servant exclusivement aux activités d'opérations;

CONSIDÉRANT que tous les profits, s'il y a lieu, seront remis au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100 \$ au Corps de police des Abénakis;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**12-12-242**

## **16. Fondation CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska – Demande de partenariat**

CONSIDÉRANT que la Fondation CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska demande d'être partenaire dans le cadre de leur campagne majeure de financement 2013-2017;

CONSIDÉRANT que le partenariat demandé est de 50 cents par personne par municipalité annuellement, pour une période de cinq (5) ans, afin d'acquérir des équipements qui seront utilisés au profit de l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la somme de 5 000 \$ dans le cadre de la présente campagne 2013-2017;

DE PAYER un montant de 1 000 \$ annuellement pour les années 2013-2014-2015-2016-2017 à la Fondation CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska;

D'EFFECTUER le paiement au mois de mars de chaque année prévue;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-190-00-970 «Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12-12-243**

## **17. AA Propane – Propane pour le garage municipal**

CONSIDÉRANT que AA Propane offre ses services pour la vente de propane au garage municipal au coût de 49.9 cents le litre;

CONSIDÉRANT que la politique de gestion contractuelle qui a été adoptée obligatoirement par toutes les municipalités, prévoit des ententes avec des fournisseurs établis à l'extérieur du territoire de la municipalité, si le coût est moins élevé et ce, afin de faire bénéficier tous les contribuables d'économies et pour que les fournisseurs locaux s'ajustent à la compétition du marché même s'ils sont également des contribuables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient qu'il doit prioriser l'achat local mais qu'il doit également s'assurer que les fournisseurs établis sur le territoire de la municipalité propose des coûts similaires ou moins élevés que la compétition afin qu'il n'y ait pas d'abus provoquant de l'injustice envers tous les autres contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT par contre que Hamel Propane, notre fournisseur actuel, nous vendait le propane à un coût moins élevé auparavant mais qu'actuellement il est plus élevé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER une entente avec AA Propane pour l'approvisionnement en propane du garage municipal;

QUE cette entente soit valide tant et aussi longtemps que le coût du propane soit similaire ou moins élevé que les compétiteurs afin de respecter la politique de gestion contractuelle soumise aux municipalités;

DE S'INFORMER à AA Propane pour la procédure à adopter pour le changement des réservoirs actuels;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-320-00-632 «Chauffage garage» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **18. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **19. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## **20. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Jean Duhaime et Réjean Gamelin donnent rapport de leur comité respectif, soit, la régie des déchets, l'OMH et la Maison des jeunes.

**12-12-244**

## **21. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2012;

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3575	Cyr sébastien, Flageol Caroline (Remb. taxes paiement en trop)	558.09
3576	Accommodeur St-François (Essence)	14.70
3577	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	218.51
3578	Buroplus (Fournitures de bureau)	171.87
3579	Construction S.R.B.(Sciage de bordure)	478.88
3580	Distribution P.Larochelle (Tablettes et tapis pour bibliothèque)	441.83
3581	Éditions Juridiques FD (Mise à jour - Code municipal)	84.00
3582	Entreprises Clément Forcier inc. (Les)(Location machinerie)	540.38
3583	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie)	12 945.37
3584	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les)(Ent. luminaires de rues)	922.86
3585	Équipements Raydan (Location équipements + fournitures Paul)	125.27
3586	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport-poste)	10.17
3587	Ferme A.M.Crevier Inc. (Fauchage 2012 - Centre comm.)	203.11
3588	Fonds de l'information foncière (Droit mutations – Nov. 2012)	30.00
3589	Hamel Propane (Chauffage garage)	292.54

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3590	Hydro-Québec (Eclairage public - décembre 2012)	907.88
3591	Microage Drummond Informatique (Réparation 2 imprimantes)	597.59
3592	MRC de Nicolet-Yamaska (Frais campagne 30 ans MRC)	375.00
3593	Nadeau Stéphane (Remboursement pour Philippe)	100.00
3594	Niquet Marcel (Fournitures de travail)	310.42
3595	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	91.02
3596	Plante Yves (Remboursement pour Mérédith et Sara-Maude)	50.78
3597	Régie d'incendie Pierreville (3 Interventions)	3 392.19
3598	Régie I.A.E.P. (Quote-part de novembre 2012)	16 695.54
3599	Régie intermunicipale de gestion des déchets (Collecte feuilles)	300.00
3600	RFS Canada (Location photocopieur - novembre 2012)	638.56
3601	Sayer Richard (Entretien ménager - novembre 2012)	303.00
3602	Société canadienne des postes (Frais postal - Rapport du maire)	125.14
3603	Solutions Zen Média (Mise à jour site internet)	344.93
3604	Trottier Frédérique (Remboursement pour Edouard Lefebvre)	40.00
3605	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	390.90
3606	Piché Paul (Allocation cellulaire - Déc. 12)	25.00
3607	Régie intermunicipale de gestion des déchets (Déc. 2012)	12 291.50
3608	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 1/5)	17 137.12
3609	Gamelin Yvon (1er vers. déneigement de tous les édifices)	1 326.05
3610	Centretien Nicolet, régions (2e versement-Travailleur de rue)	3 640.00
3611	Bell Canada (Téléphones édifices - novembre 2012)	678.54
3612	F.D.Jul inc.(Fournitures de bureau)	20.13
3613	Poulet Rôti Pierreville (Achat chariot roulant - Centre comm.)	229.95
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>76 476.03</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3555	Feuillet Paroissial Bas St-François (Espace publicitaire 2012)	100.00
3556	Centraide (Quillethon Centraide 2012)	100.00
3557	Groupes Thomas Marine inc.(Réparation et entretien ponton)	5 923.84
3558	Municipalité de Pierreville (Gestion bouées- 2012)	6 980.30
3559	Construction et pavage Boisvert inc.(Décompte travaux 2012)	397 944.41
3560	Dessau inc.(Honoraires surveillance – travaux 2012)	25 926.26
3561	LVM Inc.(Honoraires laboratoire – travaux 2012)	10 270.55
3562	Lambert et Grenier inc. (Bordures Rue Joyal)	30 859.29
3563	Construction et pavage Boisvert inc. (Pavage Grande-Terre)	19 198.53
3564	Kiopini Serge (Remboursement pour Raphaël et Justin Kiopini)	200.00
3565	Michon Stéphane (Remboursement pour Olivier Michon)	58.75
3566	Bouchard Julie (Remboursement Antoine et Chloé Verville)	56.00
3567	Bell Canada (Téléphones édifices - Novembre 2012)	676.32
3568	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Novembre 2012)	78.64
3569	Latraverse Hélène (Déplacement formation Peggy et Hélène)	71.40
3570	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	406.01
3571	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Novembre 2012)	1 492.20
3572	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. Coll.–Déc. 2012)	1 944.57
3573	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Nov. 2012)	4 432.13
3574	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - novembre 2012)	1 716.01
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>508 435.21</b>

### DÉBOURSÉS NOVEMBRE 2012

Salaires novembre 2012	14 588.49
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>14 588.49</b>

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

## **22. Période de questions**

- Demande d'information dossier rue du Domaine
- Déneigement rang de l'Île-Saint-Jean
- Sciage de bordures

## **23. Conclusion**

**12-12-245**

## **24. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h26.

---

*Georgette Critchley*  
*Mairesse*

---

*Peggy Péloquin*  
*Secrétaire-trésorière*